

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le premier février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

**Présents** : Messieurs BERTHOMIEU M. - BOUDET A. - BOUTES F. - DE BARROS C. - FOREZ D. - LAVIT F. -

Mesdames GROUSSET E - LABROUSSE M. - LOPEZ C. - PAILLES S. - ROUSSET A.

**Absent** : SOULIE Ch.

**Procurations** : ISARN Pierre à FOREZ Daniel / GALZY Isabelle à BOUTES Francis

**Secrétaire de séance** : Madame LOPEZ Chantal

04/2023 - Approbation du Budget Primitif AIRE DE LAVAGE 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la proposition budgétaire relative au Budget Primitif 2023 « AIRE DE LAVAGE »

		DEPENSES	RECETTES
Crédit de fonctionnement votes au titre du présent budget	Section de fonctionnement	21 100,00 €	378,00 €
	Reste à réaliser de l'exercice précédent	0.00 €	0.00 €
	002 résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	20 722,00 €
	TOTAL de la section d'exploitation	21 100,00 €	21 100.00 €
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	Section d'investissement	19 000,00 €	19 000,00 €
	Reste à réaliser de l'exercice précédent	0.00 €	0.00 €
	001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €
	Total de la section d'investissement	19 000,00 €	19 000,00 €
	TOTAL DU BUDGET	40 100,00 €	40 100.00 €

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le 02/02/2023

ID : 034-213401094-20230201-DEB042023-DE



Il demande au conseil de bien vouloir en prendre connaissance et de donner

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**VALIDE** la proposition budgétaire relative au Budget Primitif 2023 « AIRE DE LAVAGE » telle que présentée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire - BOUTES F.

